



Déclaration FSU CHSCTD

du 07 mai 2020

Depuis l'annonce mardi 28 avril par le Premier ministre d'un plan de déconfinement général, les personnels de l'Éducation nationale ont vécu au rythme des annonces floues ou contradictoires : 11 mai, 18 mai, 25 mai, début juin... Cette cacophonie gouvernementale génère un climat anxiogène pour les personnels et les familles. Bien que le gouvernement dise être à l'écoute des craintes de plus en plus nombreuses qui s'expriment (professionnels, parents, collectivités territoriales) il maintient son calendrier de réouverture des établissements scolaires et publie un protocole sanitaire en deçà de la version initiale. Inacceptable et irresponsable !

Pour la FSU, la priorité est la santé et la sécurité des élèves et de tous les personnels. Attachés à la réussite et à l'épanouissement de leurs élèves, conscients des inégalités qui se sont creusées pendant la période, les personnels sont tiraillés entre un retour dans les établissements et l'angoisse de contracter et de diffuser le virus. Mais la santé des élèves et des personnels ne se joue pas à la roulette russe. Le Conseil scientifique a recommandé la fermeture jusqu'en septembre, avant de voir son avis délibérément négligé par le Président de la république. De nombreuses études scientifiques ont montré que les établissements scolaires étaient des accélérateurs de diffusion du virus (cf étude de l'institut Pasteur sur un lycée de l'Oise), la contagiosité des enfants fait l'objet de nombreux débats, le déconfinement fait, par définition, à nouveau circuler le virus. Les exemples étrangers le montrent : un déconfinement mal maîtrisé, notamment sur le plan scolaire, peut conduire à une deuxième vague d'épidémie.

La FSU réaffirme que des conditions sanitaires claires et strictes sont incontournables pour envisager la reprise :

- Nettoyage et désinfection des établissements scolaires avec production quotidienne d'un justificatif accessible aux personnels ;
- Tests pour tous les élèves et les adultes afin de savoir s'ils sont immunisés ou pas ;
- Matériels de protection gratuits pour les élèves et les personnels et gestion des déchets ;
- Modalités d'organisation pour assurer la santé et la sécurité de tous (effectifs, etc.) ;
- Nécessité d'établir un protocole en cas d'infection par le Covid19 d'élèves ou d'agents ;
- Suivi sanitaire des agents par la médecine de prévention ;
- Réunion des instances élues des écoles et établissements ;
- Réunion des CHSCTD et du CHSCTA avant toute reprise pour, d'une part, faire un état de lieux des établissements où la reprise est « possible » et, d'autre part, informer les personnels de ces établissements.

Sans ces garanties, les syndicats de la FSU prendront toutes leurs responsabilités pour protéger les élèves, leurs familles et tous les personnels.

La reprise au plus tôt de l'accueil des enfants les plus jeunes dans des classes avec des effectifs (15 élèves maximum) bien supérieurs aux limites autorisées dans l'espace public (10 personnes), dans les crèches et les écoles, confirme bien qu'il s'agit de « faire garder les enfants » qui ne peuvent rester seuls au domicile. Le « volontariat » des familles est une manœuvre démagogique qui dans le même temps dédouane l'institution de ses responsabilités en les reportant sur les individus, au risque de briser définitivement le lien pédagogique que les enseignant-es avaient construit avant le confinement et ont tenté de maintenir malgré les conditions difficiles que l'on sait. Il révèle et amplifie les inégalités sociales et scolaires. Le gouvernement ne peut se défaire de ses devoirs vis-à-vis de la population en appelant uniquement à la responsabilité individuelle.

Concernant les personnels, pour la FSU, il est inenvisageable qu'ils soient amenés à cumuler présentiel et distanciel lors de la réouverture des établissements ! De plus, les personnes dites fragiles (à risque ou vivant avec des personnes à risque) doivent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pour pouvoir rester à leur domicile comme le préconise le Haut conseil à la santé public. En outre, une infection au Covid 19 doit être reconnue comme imputable au service pour les personnels du service public d'éducation et des collectivités territoriales intervenant dans les écoles et établissements scolaires. Enfin, il est indispensable qu'une totale décharge de responsabilité leur soit assurée en cas de contamination.

En tout état de cause et pour une période probablement encore longue, l'école ne pourra pas assurer un fonctionnement habituel, les réorganisations indispensables nécessiteront des temps de formation et de concertation des équipes éducatives.

Derrière l'ouverture des établissements scolaires, il y a des enjeux scolaires, sociaux mais d'abord et avant tout des enjeux de santé publique. Pour la FSU, quelle que soit la date, aucune réouverture n'est envisageable si les conditions sanitaires garantissant la santé et la sécurité des personnels et des élèves ne sont pas réunies. Par conséquent, en raison des nombreuses incertitudes qui demeurent, la réouverture des écoles ne peut avoir lieu le 11 mai prochain. La FSU demande que celle-ci soit reportée à une date ultérieure, le temps que les conditions de sécurité soient réunies.

Dès lors, la FSU dépose une alerte à compter du 11 mai prochain, à laquelle peuvent se référer tous les personnels de l'Education nationale désireux d'exercer leur droit de retrait, en remplissant le registre de danger grave et imminent qui doit être mis à disposition des personnels dans tous les établissements scolaires. Notre alerte est motivée par le fait que les conditions de sécurité sanitaire ne sont globalement pas réunies, ni en moyens humains (agents pour désinfecter, vie scolaire, personnels de santé, etc.) ni en moyens matériels (masques, gels, tests, produits virucides, etc.) pour une reprise des cours à partir du 11 mai.

Les représentants FSU au CHSCTD 63